

**EXTRAIT
 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	8
Votants	8
procuration	1

L'an deux mil vingt-trois le mercredi 14 juin, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 9 juin 2023

<u>Objet</u>
N° 23/05/13
Décision modificative n°1 * Budget Poya

Présents Monsieur Jean-François DESHAYES , Madame Audrey PENIN, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Rachel ROUSSET, Madame Maryvonne ALVARD

Représentés Madame Guyonne FOURNIER donne pouvoir à Mme ANCEY Dominique

Absents excusés Madame Guyonne FOURNIER

Secrétaire de séance Madame Maryvonne ALVARD

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que les crédits prévus lors du vote du budget primitif du budget Poya au compte 28181, chapitre 040, en recettes d'investissement sont insuffisants pour assurer l'équilibre des opérations d'ordre entre section (chapitre 042 : dépenses de fonctionnement et 040 : recettes d'investissement).

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget Poya,
Vu la délibération n°23/03/15 du 21 mars 2023 adoptant le budget primitif 2023,

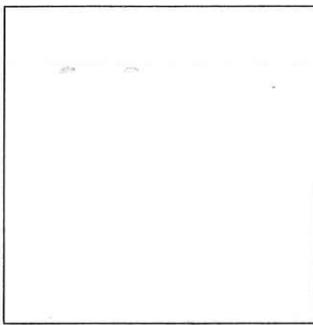
Considérant qu'il est nécessaire d'équilibrer les opérations d'ordre entre sections,

Considérant que cette situation nécessite d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres budgétaires,

Considérant le projet de décision modificative n°1 pour l'exercice 2023 du budget chaufferie,

Il convient de procéder aux virements de crédits comme suit :

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT BUDGET PRIMITIF	MONTANT DECISION MODIFICATIVE	MONTANT DEFINITIF
INVESTISSEMENT RECETTES					
040	28121		10 611,00€	9,00€	10 620,00€
21	2158		3 248.56€	-9,00€	3 239,56€
TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES				0,00 €	



Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

Approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Maryvonne ALVARD



Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en Préfecture le :
Notifié ou publié le :

Le Maire,
Jérémy VALLAS



La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches